



Les violences sexuelles et leur perception dans les régions du Sine-Saloum (Sénégal)

Contributions à une analyse socioculturelle

**Olivier Schmitz, François Sarramagnan, Abdoulaye Cissé, Khadidja Diawara, Thiame Sarr
Karam Touré, An Verelst**

DANS **AFRIQUE CONTEMPORAINE** 2025/2 N° 280, PAGES 171 À 191
ÉDITIONS **ASSOCIATION NOUVELLE AFRIQUE CONTEMPORAINE**

ISSN 0002-0478

ISBN 9782047800280

DOI 10.3917/afco1.280.0171

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2025-2-page-171?lang=fr>



CAIRN · INFO

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Association Nouvelle Afrique contemporaine.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Les violences sexuelles et leur perception dans les régions du Sine-Saloum (Sénégal)

Contributions à une analyse socioculturelle

Olivier SCHMITZ

Institut de Recherche Santé et Société (IRSS),
Université catholique de Louvain, Bruxelles, Belgique

François SARRAMAGNAN

Agence belge de développement (Enabel), Belgique

Abdoulaye CISSÉ

Agence belge de développement (Enabel), Sénégal

Khadidja DIAWARA

Agence belge de développement (Enabel), Sénégal

Thiame Sarr Karam TOURÉ

Centre Régional de Formation, de Recherche et de Plaidoyer
en Santé de la Reproduction (CEFOREP), Sénégal

An VERELST

Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, UGent, Belgique

RÉSUMÉ

Une enquête socio-anthropologique visant à identifier les déterminants socioculturels et les situations dans lesquelles des violences sexuelles (VS) sont commises dans les régions du Sine-Saloum au Sénégal fait apparaître celles-ci comme un sujet dont il est culturellement interdit de parler. L'interdiction de dénoncer les agresseurs qui en découle génère une forme d'impunité perçue et contribue à la reproduction des violences sexuelles. Certaines pratiques coutumières, comme celle du « confiage », rendent cependant les jeunes filles non mariées particulièrement vulnérables à l'égard des garçons et des hommes de la famille dans laquelle elles sont confiées. En ce qui concerne les femmes mariées, il est attendu de leur part qu'elles

soient sexuellement soumises à leur mari, ce qui fait du viol conjugal un impensable culturel. Les récits des victimes, pour la plupart des jeunes filles âgées de 7 à 15 ans, révèlent que les agresseurs sont souvent des proches qui utilisent la ruse ou l'ascendance qu'ils ont sur leurs victimes pour en abuser. La tendance culturelle à ne pas parler à autrui de ce qui se passe au sein de la famille ou du couple fait que les proches des victimes vont tout faire pour étouffer l'affaire, la régler dans l'entre-soi et sauver l'honneur de la famille, suivant ainsi une logique qui s'oppose donc à celle qui préside au recours aux services de prise en charge et à la justice. La préférence envers les institutions traditionnelles s'illustre également dans le règlement à l'amiable de bon nombre de situations de violences sexuelles. Il existe ainsi dans le Sine-Saloum, comme ailleurs dans le monde, un véritable système culturel local, composé de logiques et d'institutions symboliques qui maintiennent dans le silence et le secret les violences sexuelles commises au sein de la communauté. Un tel système constitue bien évidemment un sérieux frein au recours aux services d'aide et de prise en charge des victimes.

MOTS-CLÉS : violences sexuelles, Sénégal, analyse socioculturelle, violence

ABSTRACT

Sexual violence and its perception in the Sine-Saloum regions of Senegal: Contributions to a sociocultural analysis

This socio-anthropological inquiry, conducted in the Sine-Saloum regions of Senegal and aimed at identifying the socio-cultural determinants and contextual factors surrounding the perpetration of sexual violence, reveals that such violence is a culturally taboo subject. The resulting prohibition against speaking out, particularly when perpetrators are family members, generates a form of perceived impunity and contributes to the perpetuation of sexual violence. Some traditional practices, such as "*confiage*" (informal placement of unmarried girls into other households), makes nevertheless these girls especially vulnerable to sexual assault from male members of the host family. For married women, cultural expectations dictate sexual submission to their husbands, rendering marital rape culturally unthinkable. The victim accounts gathered—mainly from girls aged seven to fifteen—indicate that perpetrators are often close relatives who use their authority to commit sexual abuse. The prevailing cultural norm of not discussing intra-family or intimate matters with outsiders means that relatives often try to hush up the incident, resolve it privately, and protect the family's honor—following a logic that stands in direct opposition to the principles underpinning the use of support services and legal recourse. The preference for

traditional institutions and intra-community conflict resolution is further reflected in the frequent use of informal settlements in cases of sexual violence. Thus, in Sine-Saloum—as in other parts of the world—a local cultural system exists, composed of symbolic logics and institutions, that enforces silence and secrecy around sexual violence within the community. Such a system constitutes a significant barrier to the use of victim support and care services.

KEYWORDS: sexual violence, Senegal, sociocultural analysis, violence

Introduction

Les violences sexuelles dont les femmes sont victimes à peu près partout dans le monde ont été définies comme « une vaste catégorie d'actes de nature sexuelle, tels le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, le mariage forcé, la nudité forcée, etc., commis sans consentement véritable de l'une des personnes, et/ou en utilisant la force, ou dans des circonstances coercitives »¹. Leur prévalence et leurs conséquences pour les victimes constituent sans aucun doute un problème central pour la santé publique internationale. Mais pour mieux lutter contre les violences sexuelles ainsi que pour améliorer la prise en charge des victimes, il est important de saisir les significations qu'elles peuvent prendre selon les contextes dans lesquels elles sont commises, tout comme de prendre en compte les situations qui les rendent possibles autant que les manières dont les communautés les perçoivent et y réagissent.

Bien qu'elles en fassent *a priori* partie, il convient de distinguer les violences sexuelles de la catégorie de « violence basée sur le genre » qui englobe d'autres formes de violences comme les violences conjugales, économiques et symboliques², auxquelles elles sont bien sûr articulées, mais dont elles peuvent aussi être distinguées.

Sur le continent africain, les violences sexuelles ont surtout été étudiées en contexte de conflits armés, dans lesquels on a pu observer un usage plus ou moins systématique du viol comme « arme de guerre » (Sabuni et coll., 2010). Malheureusement, on sait aussi qu'elles ne disparaissent pas pour autant quand les conflits s'arrêtent, et qu'elles peuvent aussi être culturellement produites par

1. Voir le rapport de la Fédération internationale pour les droits humains *Violences sexuelles et basées sur le genre : un glossaire de A à Z* (2020), p. 227.
2. Voir à ce sujet Cavatorta (2020), qui montre que cette expression pose d'énormes problèmes de traduction et d'interprétation dans les langues locales dont le wolof.

certaines institutions sociales³ ou pratiques dites « coutumières » qui, bien souvent, reflètent les rapports sociaux entre les sexes/genres au sein des communautés. Il en va ainsi notamment au Sénégal, où les violences sexuelles semblent être fréquentes, que ce soit dans les relations au travail, dans les écoles (Coulibaly, 2013), et surtout dans les foyers. Pourtant, malgré leur prévalence élevée, elles font rarement l'objet d'une dénonciation et encore moins d'une plainte auprès d'un tribunal (Leye, 2017). Ceci s'expliquerait en partie par l'existence d'un système symbolique de principes moraux et culturels valorisant le maintien du secret autour de tout ce qui touche à l'intimité des foyers (*soutoura*, en wolof) afin de préserver l'harmonie des relations et la bonne entente (*maslaa*, en wolof) (Moya, 2015), mais qui, du coup, entrave la communication à autrui, la dénonciation, la plainte et le témoignage des victimes. Ces difficultés peuvent en partie expliquer la rareté des études empiriques sur les violences sexuelles au Sénégal.

Au cours des deux dernières décennies, la lutte contre les violences sexuelles est devenue l'une des priorités des autorités sénégalaises, et notamment du MFFGPE⁴, qui a mis en place une série de programmes et de campagnes visant à lutter contre elles. De nombreux partenaires internationaux ont soutenu de diverses manières ces initiatives, en mettant notamment l'accent sur la formation des acteurs de la justice. Mais jusqu'à présent, aucune structure sénégalaise ne proposait de prise en charge intégrée et pluridisciplinaire des victimes, pourtant indispensable à leur rétablissement, comme le préconise notamment l'OMS. Enabel, l'agence belge de coopération, a développé en 2020 avec les autorités compétentes une intervention visant la mise en place de centres d'accueil unique (CAU) pour les victimes dans trois régions du Sine-Saloum (Kaolack, Fatick et Kaffrine). Cette intervention s'est développée en s'appuyant notamment sur les résultats d'une étude socio-anthropologique⁵, dont nous présentons les principaux résultats dans cet article. L'objectif était d'éclairer les situations dans lesquelles des violences sexuelles sont commises afin de développer un modèle de prise en charge qui soit le plus adapté aux conséquences de celles-ci sur les victimes et leurs proches.

3. Au sens où les définit l'anthropologue Mary Douglas, c'est-à-dire des manières de faire plus ou moins stabilisées par l'usage et reflétant la structuration des groupes sociaux.
4. Ministère de la Famille, de la Femme, du Genre et de la Protection des Enfants devenu, depuis le 5 avril 2024 avec le changement de régime intervenu au Sénégal, Ministère de la Famille et des Solidarités.
5. Cette étude a reçu l'aval du Comité National d'Éthique pour la Recherche en Santé (CNERS) en octobre 2021 (Réf : Protocole SEN21/77).

Éléments de méthode

Les données de cette recherche ont été produites par les techniques de l'entretien et des groupes de discussion, particulièrement appropriées pour recueillir le vécu et les perceptions des personnes concernées, et produire une compréhension nuancée de celles-ci.

Leur recueil a été assuré par une équipe d'enquêteurs, de chercheurs et d'experts en santé de la reproduction travaillant au sein d'une institution académique sénégalaise, le CEFORP⁶. Le matériau complet sur lequel repose l'enquête de terrain se compose au total de 44 entretiens semi-directifs menés auprès de 12 victimes⁷, 9 proches de victimes, 19 prestataires de soins de santé et 4 gendarmes; et de 49 groupes de discussion organisés avec des hommes et des femmes adultes, des jeunes filles et des jeunes garçons, des prestataires, des leaders communautaires et religieux⁸. L'ensemble des données ont été recueillies en trois phases, entre les mois de mars et de mai 2022 auprès de participants habitant les régions de Kaolack, Fatick et Kaffrine.

Les données ont été analysées selon une analyse thématique, comparative et séquentielle, en commençant par les données recueillies auprès des différentes catégories de participants dans la région de Kaolack. Les résultats de cette première analyse ont ensuite été utilisés comme grille de lecture comparative pour les données suivantes collectées à Fatick et Kaffrine. De la sorte, nous étions en mesure de chercher en quoi elles permettaient de nuancer et de compléter nos premières analyses, ou d'identifier des différences contextuelles qu'elles permettaient de révéler.

La nature des données recueillies par entretiens individuels et par groupe de discussion se rapportant respectivement, les premiers, à des expériences vécues et, les seconds, à des perceptions sociales, a rendu nécessaire une analyse séparée. C'est pourquoi cet article

6. L'équipe des experts du CEFORP était composée de Dieng Thierno, Cheikh Moussa Camara, Touré Thiame Sarr Kamara et Ramatoulaye Diallo. Une équipe d'enquêteurs a également été mobilisée pour l'organisation et la réalisation des entretiens individuels et de groupe.

7. Les victimes et leurs mères ont été approchées et rencontrées par l'intermédiaire du point d'écoute et d'orientation des victimes et survivantes de violences de l'Association pour la Promotion de la Femme Sénégalaise (APROFES) et de leaders communautaires (2^e phase). C'est grâce à cette association que les chercheurs du CEFORP ont pu recueillir le témoignage d'une douzaine de victimes.

8. L'appartenance ethnique des participants n'a pas été prise en compte lors du recueil des données, et cela afin d'éviter d'attribuer certaines pratiques à certaines composantes ethniques particulières.

concerne principalement les situations de violences sexuelles vécues et rapportées par les victimes et leurs proches, afin d'élaborer une analyse complète et situationnelle des principales violences sexuelles commises dans les régions du Sine-Saloum.

Résultats

Les données que nous avons recueillies permettent tout d'abord de mieux comprendre les déterminants socioculturels des situations dans lesquelles ces violences sont commises et, nous l'espérons du moins, de mieux y répondre par une prise en charge adaptée des victimes.

Un sujet dont on ne parle pas

Documenter les situations dans lesquelles des violences sexuelles sont commises dans les régions du Siné-Saloum s'avéra plus compliqué que prévu, en raison du fait qu'il s'agit précisément d'un sujet que les personnes concernées cherchent à étouffer :

« À Fatick, il y a beaucoup de violences, mais les gens ne dénoncent jamais... du fait du Soutoura qui encadre la vie de couple, beaucoup de femmes préfèrent les taire et évitent d'en parler en public parce qu'elles ont peur de briser leur ménage, d'être mal vues ou mal jugées par la société... » (Participante au groupe de femmes de Fatick.)

Cet interdit culturel explique ainsi pourquoi quasiment aucune femme mariée ne se rend auprès d'une association ou d'un centre de santé pour y demander des soins lorsqu'elle a été victime de violences sexuelles de la part de son époux ou d'un autre membre de sa famille :

« En général, ces cas de viols sont cachés, les victimes veulent les dissiper et ne veulent pas aller à l'hôpital, elles préfèrent vivre leurs souffrances en cachette dans la maison, elles ne le dénoncent pas de peur d'être accusées d'avoir subi ces actes de viol volontairement. Toutes ces accusations et réprimandes font qu'elles n'ont pas le courage de dénoncer l'acte de violence et elles refusent d'aller se confier, elles endurent ça jusqu'à en tomber malade... » (Groupe de femmes de Kaffrine.)

Dénoncer, porter plainte, parler à autrui des violences sexuelles subies, qu'il s'agisse de professionnels de la santé ou non, va à l'encontre de la culture sénégalaise, et est perçu comme une attaque contre la communauté.

« C'est ça qui nous pose problème. Les gens ne dénoncent pas, on étouffe les cas de viols dans les maisons, dans les quartiers, on ne dit rien... Le silence va nous tuer finalement... » (Groupe de prestataires.)

La vulnérabilité des jeunes filles non mariées

Au Sénégal, comme ailleurs dans le monde, les rapports d'âge et de sexe jouent un rôle très important dans les relations entre les individus. Les jeunes filles non mariées ont ainsi le statut le plus bas, elles sont au service de tous (Piraux, 2000). Elles sont parfois « confiées » à des membres éloignés et plus âgés de la famille pour qu'elles les aident dans les tâches quotidiennes, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'égard des garçons et des hommes de la famille d'attribution qui peuvent exercer sur elles leur autorité, voire leur violence sexuelle.

« Parmi les causes (des violences sexuelles), je crois qu'on peut citer le confiage. Souvent, certains enfants sont confiés à des familles et, là-bas, la surveillance n'est pas de mise... Les deux cas de victimes qu'on avait, c'étaient des jeunes filles qui étaient logées à Fatick avec le cousin de leur père. Ça fait partie des principales causes... » (Groupe de prestataires de Fatick.)

La grande majorité des témoignages et des récits collectés auprès des différentes catégories concernées (victimes, proches, prestataires) se rapporte en effet à un type central de violence sexuelle : les viols de jeunes filles mineures par des hommes plus âgés⁹.

Ceux-ci sont évoqués par les prestataires de santé ayant participé aux groupes de discussion comme très fréquents dans le Sine-Saloum. Dans la plupart des cas, les agresseurs seraient des parents de la victime, des oncles et des pères. Une bonne partie d'entre eux seraient ainsi des cas d'incestes de différents types, commis au sein des familles.

« Dans ma communauté, les violences les plus fréquentes sont les violences faites aux jeunes filles, qui sont violées par leur oncle ou leur père, et, la plupart du temps, le problème se règle à l'amiable... Je suis tombée sur un cas de viol, elle n'avait que 5 ans, la victime était violée par son oncle qui partage la même maison et la famille l'a réglé à l'amiable... » (Paroles d'une sage-femme.)

9. Les enquêtes qualitatives menées au Sénégal confirment la centralité de ce type.

Les mariages précoces

Bien qu'interdits par le droit sénégalais, les mariages précoces seraient encore très fréquents dans le Sine-Saloum, surtout dans la région de Kaffrine. Ils sont envisagés par les participants comme une pratique favorisant l'accès sexuel à des jeunes filles aux hommes de la communauté :

« Viols, attouchements, ce sont des choses que nous rencontrons toujours, mais je pense qu'au niveau de Kaffrine, ce sont les mariages précoces. On en rencontre tellement, on ne peut pas passer une semaine sans avoir un cas de mariage précoce... » (Paroles d'un prestataire de santé.)

Le déni culturel du viol conjugal

La prévalence du viol de jeunes filles ne veut bien entendu pas dire que d'autres types de violences sexuelles ne sont pas commises dans le Sine-Saloum. Il en va ainsi de celles commises entre époux, qui ne sont évoquées que pour dire qu'elles n'existent pas dans la région. Le « viol conjugal » est en effet perçu (surtout par les hommes et les leaders religieux) comme une impossibilité culturelle, une « invention occidentale », car, dans le contexte culturel et religieux sénégalais, une épouse doit être soumise à son époux et ne peut pas lui refuser les rapports sexuels.

« Notre référence, c'est la religion musulmane. Celle-ci ne connaît pas de viol conjugal. Elle dit même que vos femmes sont comme un champ pour vous. Il n'y a que la pénétration par l'anus qu'elle interdit... Culturellement et religieusement, ces choses, c'est un phénomène occidental... » (Groupe de discussion d'hommes.)

Ce déni de certaines formes de violences sexuelles dans les régions étudiées s'étend d'ailleurs aux violences en général dans le discours de leaders religieux qui ont tendance à minimiser celles-ci, et à les considérer comme des inventions des médias, ou bien comme étant non fondées :

« Je n'ai jamais entendu parler d'un problème de viol ou d'un autre cas de violence, ce sont des choses rares... Maintenant, les filles sont protégées par la loi, certaines sont capables d'inventer ces histoires... parfois, on accuse des gens qui ne l'ont pas fait... » (Paroles de leaders religieux.)

Les leaders religieux qui ont participé aux entretiens de groupe disent ne pas être souvent sollicités pour des situations de violences

sexuelles. Mais de manière générale, ils ont pris la défense des hommes en accusant les femmes de causer de faux problèmes dans les ménages et en dehors. Les jeunes filles et les femmes sont présentées comme étant manipulatrices, provocatrices, menteuses, etc. Et si d'après eux, certains hommes commettent bien des viols, c'est qu'ils ne sont pas sains d'esprit, qu'ils ont perdu la foi, ou qu'ils sont « comme des animaux », autrement dit, qu'ils auraient perdu leur humanité.

Le récit des victimes

Les récits provenant directement de victimes constituent de précieux témoignages, dans un domaine où les données de première main sont difficiles à rassembler, et a *fortiori* au Sénégal, où la parole sur les violences sexuelles est fortement découragée.

Nous avons pris le parti de présenter certains de ces récits sous forme de synthèses narratives, afin d'en préserver la cohérence situationnelle. Chaque synthèse est en effet un véritable condensé d'informations relatives à la situation vécue, sur les circonstances de l'agression, sur les relations entre victime et agresseur, etc. Un premier récit concerne une jeune fille originaire de Taïba Niassène (département de Nioro, région de Kaolack), violée à deux reprises par le même garçon de sa communauté, et âgée de 15 ans au moment de son agression.

« Un jour, ma mère et mon père étaient absents. Je devais aller au Daara pour apprendre. C'était au crépuscule. J'étais en train de me laver, de prendre ma douche. C'est quand j'ai mis du savon sur mon visage qu'il m'a prise par surprise, m'a mis un couteau sur la gorge, et m'a violée. Après, il est rentré chez lui. La deuxième fois, je me rendais chez ma grand-mère, un jeudi où il avait passé la journée à la maison. En cours de route, il m'a abordée et m'a demandé où j'allais. J'ai répondu chez ma grand-mère. Il m'a proposé de me déposer, et je suis montée sur sa moto. Il m'a dit qu'après m'avoir déposée, il devait se rendre quelque part avec son copain qui l'accompagnait. (...) Ils m'ont attaché les yeux et m'ont transportée en brousse pour me violer, je ne sais même pas où, au milieu des champs. Il s'est couché sur moi, après cela, son ami m'a violée également. Ils ont abusé de moi à deux reprises. Après, ils m'ont laissée en brousse et ils sont partis. Je suis rentrée à pied en pleurant. (...) Les parents des deux jeunes sont venus voir mon père pour qu'on leur pardonne. D'autres vieux et le marabout du village sont venus à la maison pour qu'on laisse tomber l'affaire. Mais mon père a refusé et il est parti saisir la justice. Mes parents ont été très émus, surpris, et cela leur a fait beaucoup de mal... ils se demandaient comment ce jeune qui a vécu chez nous avait pu

faire cela... J'ai eu des maux au niveau de mon bas-ventre et de mon dos, et j'avais honte... Tous les deux ont été arrêtés. Ils sont maintenant en prison ici à Kaolack. Je ne les ai revus qu'une seule fois à Nioro, à la gendarmerie. Après, je ne les ai plus revus... »

Un second récit est celui d'une jeune fille qui a fait l'objet d'une agression sexuelle de la part d'un inconnu qui l'a suivie sur la route.

« C'était en 2012, l'année où je faisais le certificat (fin de cycle primaire). J'avais 12 ans. Ça coïncidait avec la saison des pluies. Ma mère m'avait demandé d'aller lui acheter du pain. C'est sur la route que j'ai croisé un grand (adulte). Je l'ai dépassé, mais on s'est suivi lui et moi. J'avais déjà acheté du pain et je retournais sur mes pas. C'est sur le retour qu'il m'a saisie par-derrière, et m'a étranglée. C'est à ce moment que je me suis évanouie, et qu'il a fait ce qu'il a fait. Après, je me suis réveillée sur les herbes, et je me suis relevée, je suis rentrée à la maison. J'ai vu que mon corps était taché de sang, mais je n'avais pas compris. Je leur ai dit que j'étais tombée là-bas... Par la suite, ça m'amenait parfois des maux de ventre et j'allais me faire soigner au niveau de l'hôpital des "Ibadou" (organisation religieuse), faire des échos, ce genre de chose... Maintenant, je vais bien, mais pas tellement. »

Un troisième témoignage concerne une autre jeune fille agressée à l'âge de 7 ans par un habitant du quartier.

« J'allais aux cours du soir, un peu après le crépuscule... J'allais apprendre chez le gars qui m'enseignait les cours du soir. Sur le chemin, un homme m'a demandé d'aller lui acheter de la menthe fraîche. Je suis allée lui en acheter chez Ibrahima. Quand je suis revenue avec la menthe, il a tiré la porte, il a sorti une machette et m'a dit : si tu parles, je te tue. C'est là que tonton Babacar est arrivé, alors qu'il était couché sur moi... Quand il a ouvert la porte, je suis sortie, et l'autre a fui... Je suis allée chez ma maman et je lui ai dit ce qu'il m'avait fait... Mon papa et ma grand-mère m'ont amenée à l'hôpital... là, ils nous ont dit d'aller à l'hôpital de Kaolack... Après, je suis tombée malade, et je ne pouvais plus aller à l'école... On m'a amenée à l'hôpital, on m'a prescrit des médicaments et on les a achetés. Après, on est allé à la police et à la gendarmerie, car je voulais qu'on l'emprisonne... et on est aussi allé ici, à l'APROFES. Maintenant, mon ventre me fait mal, j'ai encore des vertiges et mes jambes aussi me font mal... »

Des incestes pas si « tabou » que ça

Le quatrième témoignage est celui d'une jeune fille habitant Ndoffane (région de Kaolack), et ayant été violée par son père biologique à l'âge de 14 ans.

« La seule violence que j'ai subie, est celle qui a abouti à une grossesse, par mon père biologique. C'était pendant le mois de ramadan. Il m'avait donné un safara, une potion, en me disant que, si je l'utilisais, que mes cheveux allaient pousser, car j'ai des problèmes de cheveux qui chutent. J'ai bu ce safara, et je suis tombée inerte, comme morte. Ma mère était au travail. Plus tard, j'ai senti quelque chose dans mon corps, j'ai commencé à vomir. J'étais tombée enceinte. Ma grand-mère le savait, elle était au courant de ma grossesse, mais elle ne voulait pas le dire à ma mère parce qu'elle était aussi enceinte en ce moment. Elle n'a rien dit à personne. Elle voulait que personne ne le sache. Les gens du quartier l'ont su avant ma mère... J'ai effectué des visites médicales, on m'a posé des questions, et je leur ai répondu que c'était mon père qui était l'auteur de ma grossesse. La sage-femme qui m'a examinée s'est mise à pleurer. Elle m'a demandé mon âge, et je lui ai répondu que j'avais quatorze ans. Mon autre grand mère a dit de ne rien faire, qu'elle allait trouver une solution.

Après quelque temps, elle a dit à ma mère de rassembler mes bagages et de la rejoindre à Mbour, où on m'a amenée chez une sœur de ma grand-mère qui habitait la même commune. Mon père a fui à Dramé Escalé, dans une mosquée où il travaillait. Les policiers lui ont tendu un piège avant de l'interpeller, et après ils nous ont appelés et nous sommes partis à Kaolack. Maintenant, il est en prison quelque part à Kaolack. J'ai accouché une semaine avant ma maman. Quand je sors avec ma mère, elle met son enfant dans son dos et, moi aussi le mien. Les gens se moquent de nous en disant : "regardez celle-là, elle a été mise enceinte par son propre père" et, même à l'école, les élèves me taquinaient... Je travaille comme ménagère dans une maison à Ndoffane, où on me paie 10 000 FCFA, mais je voudrais retourner à l'école l'année prochaine. J'ai besoin d'aide pour poursuivre mes études. Quand les bébés sont malades, c'est au niveau de l'hôpital qu'on nous appuie pour les consultations et l'achat des médicaments, nous recevons également un appui d'APROFES, qui nous achète souvent des médicaments. Nos voisins du quartier nous aident aussi des fois, quand on ne parvient pas à avoir tous les repas, ce sont les voisins d'à côté qui nous viennent en aide en partageant avec nous leur repas... »

Ces quelques témoignages illustrent le fait que toutes les victimes ayant accepté de se confier sont des jeunes filles ou de jeunes adolescentes, âgées de 7 à 15 ans au moment de leur viol, et que leurs agresseurs sont des hommes connus de la victime, voire des parents de celle-ci. D'autres témoignages provenant cette fois de mères de victimes confirment ces observations.

« Cela fait deux ans maintenant. Je l'avais envoyée acheter de la glace la nuit, après la prière du crépuscule. Un jeune conducteur de moto l'a interpellée sur le chemin, l'a séquestrée et violée dans une maison inhabitée en la menaçant avec une arme blanche pour garder le secret... »
(Mère d'une jeune victime de 8 ans au moment du viol.)

Pour ce qui est des « connaissances », il s'agit souvent d'un membre de leur entourage direct ou indirect :

« Le jeune qui l'a violée vend des pains, il habite le même quartier. Il était le copain de l'amie de ma petite sœur, il venait souvent à la maison... » (Mère de victime.)

L'ascendance exercée sur la victime, la familiarité, la ruse, la duperie et l'administration de breuvage font partie des stratégies utilisées par les agresseurs pour abuser de leurs victimes. Les situations décrites plus haut montrent bien que les victimes ne peuvent pas être accusées d'avoir provoqué leurs agresseurs, mais que ceux-ci ont agi de manière délibérée et préméditée.

Par rapport à la dénonciation du viol, les quatre récits rapportés plus haut illustrent différentes raisons expliquant le délai qu'il peut y avoir entre le viol et son dévoilement et la prise en charge de la victime. Dans le premier récit, la victime ne révèle pas immédiatement à ses parents ce qui lui est arrivé et ne dénonce pas son agresseur, car celui-ci a proféré à son égard des menaces de mort.

« Il a dit qu'il allait me tuer si je le dénonçais. C'est pour cette raison que je ne l'ai pas dit à ma mère et à mon père. J'avais peur. » (Récit n° 1)

Pour que de telles menaces induisent un niveau suffisant de peur chez la victime, il faut que l'agresseur vive dans son entourage immédiat. La non-dénonciation va cependant inciter l'agresseur à violer une seconde fois la victime, et avec un ami de surcroît. Dans le second récit, la victime est violée par un inconnu qui l'étrangle et l'étourdit, et n'a donc pas directement compris ce qui lui est arrivé. Ce sont ses proches qui remarquent qu'elle saigne, l'emmènent dans un centre de santé où le viol est constaté, et où elle reçoit directement des soins. C'est également le cas dans le troisième récit, où l'agresseur, qui est un voisin, a été surpris par le tonton de la victime alors qu'il perpétrait son acte.

Dans le quatrième récit, l'agresseur de la victime, qui n'est autre que son père, lui fait avaler une potion pour qu'elle s'endorme. Ce n'est que plus tard qu'elle prendra conscience que son père l'a violée.

On voit ainsi que de multiples raisons, liées aux circonstances dans lesquelles a eu lieu l'agression, peuvent expliquer à la fois la non-dénonciation par les victimes de ce qui leur est arrivé, de même que le délai entre agression, déclaration et prise en charge ou recours à une structure de soins et d'aide. Dans l'un des récits rapportés plus haut, la grossesse est l'élément révélateur du viol subi antérieurement, mais qui n'est dévoilé que plusieurs mois après les faits. On peut ainsi déduire de ces observations que de nombreuses situations de violences sexuelles ne sont jamais dénoncées, car les victimes ont de multiples raisons de ne pas les déclarer.

Les attitudes des parents face au viol de leur fille

En ce qui concerne le recours aux services publics ou aux associations locales en cas de viol, on pourrait avoir l'impression, à travers les récits que nous avons recueillis, que la plupart des parents emmènent directement leurs filles à l'hôpital, à l'APROFES, et finalement à la gendarmerie. Du moins, lorsque l'agresseur est un membre extérieur à la famille.

« Mon père m'a emmenée à l'hôpital, au niveau du centre de santé de Nioro. C'est là qu'on m'a soignée. On m'a prescrit des médicaments. Le mercredi suivant, mon père m'a amenée ici à l'APROFES. Mon père est ensuite allé à la gendarmerie. » (Récit n° 1).

« Mes parents m'ont emmenée à l'hôpital qui se trouve à Thioffack. Là, on nous a écrit un papier pour aller au grand hôpital. Après, ils sont partis au tribunal, à la police, pour le déclarer... » (Récit n° 2).

Mais d'autres récits nous amènent à penser que, dans la plupart des situations, les parents règlent de telles histoires dans l'entre soi, les étouffent, voire concluent des mariages arrangés en cas de grossesse. C'est notamment ce qui ressort du quatrième récit, dans lequel l'agresseur est le père de la victime, et les deux grand-mères tentent d'étouffer l'affaire, afin de sauver l'honneur de la famille. En effet, les parents vivent le viol de leur fille comme un malheur et un déshonneur qui touche toute la famille, en raison de la stigmatisation dont elle fait l'objet de la part de la communauté lorsque le viol est connu.

« On l'a vécu difficilement, car si tu as une fille, tu souhaites qu'elle t'honore, jamais qu'elle ne te déshonore, qu'elle soit la risée publique de la localité... Tu n'as même pas les mots pour qualifier ou définir un

tel malheur. Toi, tu souhaites un avenir radieux pour ta fille aînée et puis tu subis un tel malheur... » (Mère d'une victime.)

Cela est encore davantage le cas lorsque l'agresseur est le père ou le frère de la victime, comme l'exprime la mère d'une jeune fille victime d'inceste :

« C'est très dur, parce que vous savez, c'est de la souffrance, imaginez si elle se marie dans l'avenir, ce drame pourra être une cause de divorce, c'est une honte pour notre famille, ses amis pourront ainsi le regarder de cet œil... » (Mère d'une victime.)

La logique qui prévaut chez les parents confrontés à ce type de situation est de tout faire pour que ce qui est arrivé à leur fille ne soit pas connu.

« Ily en a qui ne vont même pas à l'hôpital parce qu'ils veulent étouffer l'affaire et sauver la face de la famille. En fait, ils sont conscients que s'ils vont à l'hôpital, l'affaire risque alors d'être portée à la connaissance des autorités et une procédure sera enclenchée pour juger l'auteur des faits. Le fait de vouloir sauver la face de la famille et les règlements à l'amiable sont les principaux goulets d'étranglement dans le circuit de prise en charge... » (Paroles de femmes de Fatick.)

Les proches de la victime vont en effet encourager celle-ci à oublier et accepter ce qui lui est arrivé, plutôt que de chercher à obtenir réparation. Cette pression à « oublier » semble d'ailleurs rejoindre la volonté des victimes qui, toutes, expriment la volonté de ne plus y penser, d'enlever cela de leur esprit.

« Mon père, ma mère, ma tante maternelle et ma grand-mère, tous me disaient d'oublier l'affaire, car cela faisait partie de mon destin... Actuellement, je me sens rétablie, car je ne ressens plus aucune douleur... » (Récit n° 1)

L'encouragement à l'oubli est parfois accompagné d'actions rituelles, comme l'utilisation d'eau bénite, ou du recours à un spécialiste de l'invisible. Deux récits de mères de victimes mentionnent en effet le recours à des marabouts après que leur fille ait été violée¹⁰.

« Quand cela est arrivé à ma fille, elle est allée jusqu'à frôler la folie. C'est à ce moment que je suis allée à l'hôpital, pour lui faire des traitements et même aller voir un gynécologue. Par la suite, je suis allée voir un marabout pour que l'enfant puisse retrouver ses esprits... » (Mère de victime.)

10. Pour le rôle des marabouts dans ce type d'affaires, voir Moya, 2015.

Les proches de la victime vont également avoir tendance à envisager l'événement malheureux comme faisant partie du « destin » de celle-ci :

« Je lui ai dit c'est le destin qui a fait que tu aies croisé ces garçons, et nul ne peut échapper à son destin... Sa tante et moi, on l'a beaucoup conseillé et aidé à remonter son moral en lui disant qu'elle n'était pas responsable de ce qui est arrivé, que c'est une volonté divine, qu'on n'y peut rien du tout... » (Mère d'une victime.)

L'ensemble de ces observations illustrent ainsi la logique culturelle consistant à traiter les situations de violences sexuelles dans l'entre-soi, qui s'oppose ainsi au recours aux services de prise en charge.

Les stratégies de réparation

Les récits que nous avons recueillis illustrent l'existence d'une tension entre le recours aux solutions traditionnelles, comme l'arrangement à l'amiable et le mariage arrangé, d'une part, et le recours aux instances officielles que sont la police, la gendarmerie et la justice, d'autre part.

La logique officielle sera plutôt adoptée par les parents de la victime, tandis que la solution traditionnelle sera davantage proposée par la partie de l'agresseur et par les membres de la communauté.

« Beaucoup de monde sont venus (sic) pour qu'on étouffe le problème et qu'on le règle à l'amiable. Les parents des auteurs ont même sorti de l'argent pour donner à mon mari, mais il a refusé. D'autres notables de la localité sont même intervenus. Mais il a dit qu'il n'avait pas besoin d'argent, qu'il préférerait la santé de sa fille... » (Mère de victime.)

L'arrangement à l'amiable n'est cependant possible que lorsque l'agresseur appartient à la même famille, à la même ethnie, autrement dit, lorsque la cohésion de la famille ou du groupe ethnique est menacée de dislocation.

« Si le viol prospère dans nos sociétés, c'est parce qu'il y a trop de règlements à l'amiable. Si tu dénonces, et que l'auteur des faits est membre de la famille, on va te traiter de séparationniste, te reprocher de vouloir casser la cohésion familiale. Et si tu poursuis l'affaire jusqu'à la condamnation de l'auteur, la famille toute entière risque de te tourner le dos et de t'abandonner définitivement parce que tu as fait condamner un des tiens... » (Groupe de femmes à Fatick.)

Le règlement à l'amiable peut également être adopté dans la situation d'une grossesse précoce résultant d'une relation sexuelle

consentie. Étant donné que, culturellement, une fille mineure n'est pas censée devoir donner son consentement à un rapport sexuel, ses parents vont ainsi toujours préférer un arrangement à l'amiable avec la famille du géniteur, pour autant que celui-ci reconnaisse les faits, ce qui permet de donner un père à l'enfant et de sauver la face.

«Après, ma mère a envoyé l'une de mes grand-mères pour aller parler avec les parents du garçon, pour les mettre au parfum de ce qui se passait... J'ai été mise à l'écart, elles ont préféré régler cela entre adultes...» (Jeune fille ayant eu une grossesse précoce.)

Discussion

Les régions dans lesquelles a été menée cette étude sont en grande partie peuplées de Wolofs, de Serers et de Peuhls parlant principalement le wolof, et de religion musulmane. Comme dans d'autres régions de l'Afrique de l'Ouest, de nombreuses tensions s'observent entre tradition et modernité, entre logiques communautaires et logiques étatiques, si bien que les modifications de la législation sénégalaise ne reflètent pas toujours ce qui se produit dans les communautés. La polygamie, par exemple, y reste autorisée, mais concerne une minorité de ménages¹¹. L'appartenance lignagère, l'âge et le genre restent les références centrales définissant le statut des individus dans la fratrie, de même que la distribution des rôles et de l'autorité entre les membres de celles-ci. S'il reste vrai que les hommes détiennent de nombreuses prérogatives sur les femmes, de plus en plus d'entre elles deviennent cependant économiquement indépendantes de leur mari (Moya, 2015). Les rapports d'âge et de sexe expliquent que les jeunes filles non mariées ont le statut le plus bas : elles sont au service de tous, et donc aussi des hommes (Piraux, 2000). À partir d'un certain âge, elles sont parfois « confiées » à des membres éloignés et plus âgés de la famille, ce qui les rend particulièrement vulnérables à l'égard des garçons et des hommes de la famille d'attribution qui peuvent assez facilement exercer sur elles leur autorité, et en abuser jusqu'à commettre des violences sexuelles.

Le mariage étant la seule voie légitime d'entrée dans la sexualité, seuls des époux deviennent légitimement des partenaires sexuels aux yeux de la communauté et du groupe social d'appartenance. Mais

11. Selon le dernier (2013) rapport de l'Agence Nationale de la statistique et de la Démographie (ANSD) du Sénégal, 35 % des personnes mariées étaient polygames, avec un taux de 23,1 % chez les hommes, contre 44 % chez les femmes. Ces taux variant selon que la personne habite en milieu urbain ou rural.

autant au sein qu'en dehors de celui-ci, la sexualité et tout ce qui s'y rapporte reste un sujet tabou dans le sens où il est mal vu d'en parler. L'attitude qu'il convient d'adopter à ce sujet, est celle de la « pudeur », que traduit la notion wolof de « Soutoura », qui renvoie à l'interdiction de dévoiler à autrui ce qui se trame dans la chambre à coucher, entre les époux ; au sens élargi, dans la famille (Mills, 2011 ; Oudenhuijsen, 2021). Il serait ainsi préférable, aux yeux de la communauté, qu'une femme victime de violences de la part de son mari (*Meetital jigéen*, en wolof) garde pour elle ce qu'elle subit, plutôt que de porter plainte, de dénoncer. D'après Leye et coll. (2019), ce *Soutoura* est perçu positivement comme une forme de protection des victimes contre la stigmatisation dont elles pourraient faire l'objet de la part de la communauté. Mais en même temps, elle contribue à l'invisibilité des violences sexuelles en faisant en sorte que les proches des victimes vont décourager celles-ci à se rendre auprès des structures de santé et de justice et donc à recevoir des soins adéquats.

C'est en grande partie cette loi du silence qui explique aussi pourquoi nous n'avons finalement pu recueillir que le témoignage de jeunes filles non mariées grâce à la collaboration d'une association de femmes qui encourage les victimes et leurs proches à se rendre auprès des services de santé et à dénoncer auprès des services de police. Dans le contexte de l'étude, seules les associations de ce type, ainsi que les « *Badjénou Gox* » (littéralement « marraines de quartiers » en wolof), qui sont souvent sollicitées par la communauté pour intervenir dans de telles situations, rendent possible l'accès au témoignage direct de certaines victimes. On comprend que ces personnes et groupes constituent des éléments importants de changement sur lesquels devraient davantage se reposer les politiques publiques et les interventions des ONG internationales, car elles sont peut-être les seules à pouvoir agir à l'encontre de cette injonction culturelle à ne rien dévoiler à autrui de ce qui se passe au sein des familles. Elles peuvent ainsi jouer un rôle important dans le référencement des victimes vers un CAU, qui répond davantage à la logique des autorités publiques qu'à celle de la tradition. Il faudra très probablement compter sur ces marraines de quartiers et sur le secteur associatif pour que les victimes y arrivent. Ce qui veut également dire que celles n'ayant pas accès à ces relais communautaires ne pourront pas non plus y arriver.

Notre étude a permis de mettre à jour une partie du système culturel qui modèle largement la parole sociale sur les violences sexuelles dans les régions du Sine-Saloum, mais qui contribue indirectement à celles-ci en rendant certaines catégories sociales particulièrement vulnérables à de telles violences. Celles-ci font en effet « système » (Gaussot, 2016) de par leur cible (les jeunes filles non

mariées), leur prévalence, leur permanence, et leur « invisibilité¹² ». Ce système culturel repose largement sur certaines institutions qui opèrent comme de véritables éléments d'organisation des rapports socio-sexuels entre les catégories sociales.

La pratique du « confiage », les mariages précoces et arrangés font que les jeunes filles non mariées se retrouvent souvent dans des situations dans lesquelles elles sont particulièrement vulnérables aux assauts sexuels des garçons et des hommes de leur entourage. Dans le système culturel dominant, le fait qu'elles ne soient pas mariées signifie qu'elles ne sont pas sexuellement attribuées à un homme en particulier. En effet, le mariage, qu'il soit précoce ou non, soumet de manière inconditionnelle la fille ou la femme à son mari. La notion de consentement semble ainsi n'avoir aucun sens dans un tel système, qui fait du viol conjugal un impensé culturel et qui rend du coup les épouses « violables » à souhait par leur mari. Les mariages précoces contribuent à propager l'idée qu'une fille mineure peut être une partenaire sexuelle aussi bien qu'une femme adulte. Au contraire d'une femme mariée, dont la possibilité même du viol est culturellement déniée, les jeunes filles non mariées apparaissent donc fortement vulnérables à l'égard du viol, ce qui rejoint les constats des travailleurs de terrain (Beausir, 2019), de même que les données épidémiologiques (Leye, 2017). Enfin, l'arrangement à l'amiable, qui est largement pratiqué dans les régions étudiées, transforme quasi systématiquement les victimes de violences sexuelles en femmes mariées et leur refuse par la même occasion la reconnaissance du statut de victime.

Mais notre étude présente aussi certaines limites. Dresser le tableau des violences sexuelles, des significations qu'elles prennent et des éléments contextuels qui les favorisent dans une partie du monde est toujours une gageure méthodologique en raison des difficultés rencontrées dans la collecte d'informations et donc de données empiriques. Celles-ci expliquent ainsi pourquoi les études de terrain sur les violences sexuelles sont si peu nombreuses, et pourquoi les chercheurs recourent plutôt aux statistiques de cas déclarés et aux enquêtes auprès de la population générale. Pour dépasser ces difficultés, nous avons tenté de recueillir des données qualitatives de première main auprès de personnes directement concernées par les violences sexuelles, car une telle approche permet de les analyser dans leur contexte socioculturel (Collins, 2008; Droit, 2021).

12. Voir Dorothée Dussy (2013), qui met en évidence le rôle du secret partagé autour du « système incestue » en France.

Au Sénégal comme ailleurs, ces difficultés méthodologiques sont renforcées par la tendance à maintenir dans le secret tout ce qui se passe au sein des familles, et *a fortiori* lorsqu'il s'agit de sexualité et de violence sexuelle. Malgré ses avantages, l'enquête qualitative bute ici contre une difficulté naturelle dans le sens où elle n'a d'emblée accès qu'à ce qui est socialement permis d'exprimer par la parole et le discours dans un contexte donné. En ce sens, notre étude contribue modestement à la constitution du tableau, mais en apportant surtout quelques éclairages sur les conditions structurelles faisant que, malgré leur prévalence élevée, les violences sexuelles font l'objet d'un silence culturel.

Conclusion

Dans le Sine-Saloum, la majorité des témoignages de victimes de violences sexuelles que nous avons recueillis sont ceux des jeunes filles mineures non mariées qui, dans la plupart des cas, sont violées par un homme qu'elles connaissent ou qui vit dans le même quartier, qui est leur enseignant, leur tuteur, voire leur père. Les agresseurs semblent ne pas redouter d'être punis ou dénoncés par leur victime, comme s'ils étaient quasiment certains que celle-ci ne les dénoncerait pas, et qu'ils pourraient même recommencer à la prochaine occasion. Nous sommes amenés à penser que, si les choses vont ainsi, c'est qu'il y a certainement un ensemble d'éléments *structurels* qui permettent aux violences sexuelles de se produire et de se reproduire.

Ces éléments résident, notamment dans le fait que la justice des tribunaux n'est pas crainte, que les agresseurs jouissent d'une impunité relative, dans le *Soutoura*, c'est-à-dire l'interdiction normative de raconter à autrui ce qui se passe au sein des familles, dans la justice de l'entre soi, dans la primauté de l'honneur de la famille sur le bien-être de la victime, dans les relations de parenté floues, dans l'idéologie locale (les représentations) des violences sexuelles, etc.

L'enquête que nous avons menée repose sur un matériau qualitatif unique pour l'étude des violences sexuelles au Sénégal. Grâce à la collaboration d'une organisation locale, nous avons recueilli le récit de victimes et de proches qui ont accepté de raconter dans le détail ce qui leur est arrivé, comment les situations ont été vécues, perçues, et comment leurs proches ont réagi. Car si les jeunes filles sont les principales victimes de ce type de violences, plusieurs éléments culturels les rendent particulièrement vulnérables aux agressions sexuelles dans les régions du Siné-Saloum. À commencer par leur position dans les systèmes sociaux de parenté et de sociabilité. Au service de tous

et bien souvent sans aucune ressource, faciles à manipuler, parfois « confiées » à des membres éloignés de la famille et placés sous l'autorité d'hommes avec lesquels elles ont des relations de parenté plus ou moins floues, elles constituent autant de victimes potentielles.

Même si une partie des récits que nous avons recueillis semblent montrer que des parents confrontés au viol de leur fille emmènent facilement celle-ci à l'hôpital le plus proche avant d'aller porter plainte auprès de la police contre leur agresseur, il n'en va probablement pas souvent comme cela. Les parents de la victime vivent une telle situation comme un malheur et comme un déshonneur, mais au lieu de dénoncer, ils vont tout faire pour que leur fille oublie ou accepte ce qui lui est arrivé lorsqu'un « arrangement » n'est pas possible ou n'est pas nécessaire pour préserver l'honneur de tous. Car dans ce type de situation, la logique communautaire pousse les familles à ne pas porter plainte auprès des instances officielles de justice, mais de faire en sorte que celle-ci soit rendue dans l'entre-soi, et que l'affaire soit étouffée afin d'épargner à la famille et à la communauté le déshonneur.

S'il s'agit bien là d'une « logique » traditionnelle, on sait que celles-ci ont la vie longue. On peut ainsi imaginer le nombre de situations de violences sexuelles étouffées par les familles et, du coup, comprendre le rôle central joué par les *Badjénou Gox*, les associations comme l'APROFES et par les parents qui, comme dans le cas des récits recueillis, considèrent que la santé et le bien-être de leur fille priment sur la logique communautaire de l'arrangement.

Aucun conflit d'intérêts à déclarer.

Références bibliographiques

- Beausir, M. (2019), « Violences sexuelles au Sénégal. Une difficile reconnaissance », *Les Cahiers Dynamiques*, n° 77, 2019/4, pp. 106-113.
- Cavatorta, G. (2020), « Égalité, complémentarité, concurrence. La violence entre les "sexes" au Sénégal à l'épreuve du "genre" », *Archivio antropologico mediterraneo*, n° 22, 2020/23. Disponible à : <https://doi.org/10.4000/aam.3056>, consulté le 15 juillet 2025, 19 p.
- Collins, R. (2008), *Violence. A micro-sociological theory*, Princeton, Princeton University Press.
- Coulibaly, M-L. (2013), « Les victimisations scolaires au Sénégal à l'épreuve de l'analyse de "genre". De la construction socioculturelle et institutionnelle des violences sexuelles en Afrique subsaharienne », *Recherches & Éducatives*, n° 8, pp. 65-80.

- Daley, P. (2014), « Researching sexual violence in the eastern democratic Republic of Congo. Methodologies, ethics and the production of knowledge in an African warscape », in A. Coles A, Gray L, Momsen J. (dir.), *The Routledge Handbook of Gender and Development*, Londres & New York, Routledge, pp. 429-440.
- Droit, E. (2021), *Les suicidés de Demmin. 1945, un cas de violence de guerre*, Paris, Gallimard.
- Dussy, D. (2013), *Le berceau des dominations. Anthropologie de l'inceste*, Paris, La Découverte.
- Gaussot, D. (2016), « Les violences sexuées et sexuelles en tant que système », in Bodiou L, Chauvaud F, Gaussot L, Grihom M-J, Soria M (dir.), *Le corps en lambeaux. Violences sexuelles et sexuées faites aux femmes*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Leye, MMM. (2017), « Aspects épidémiologiques, cliniques et judiciaires des violences physiques faites aux femmes dans la région de Tambacounda (Sénégal) », *Revue d'Épidémiologie et de Santé Publique*, n° 3, 2017/65, pp. 189-196.
- Leye, MMM., Sougou, NM., Faye, A., Seck, I., Dia, AT. (2019), « Perceptions des populations sur les violences faites aux femmes au Sénégal », *Santé publique*, n° 4, 2019/31, pp. 581-590.
- Mills, I. (2011), *Sutura : Gendered Honor, Social Death, and the Politics of Exposure in Senegalese Literature and Popular Culture*, Berkeley, Berkeley electronic theses.
- Moya, I. (2015), « L'esthétique de la norme : discours et pouvoir dans les relations matrimoniales et maraboutiques à Dakar », *Autrepart*, n° 73, pp. 181-197.
- Oudenhuijsen, L. (2021), "The normative value of sutura and its potential for young women in urban Senegal", *Africa*, n°3, 2021/ 91, pp. 434-452.
- Piriaux, J. (2000), « Groupements de femmes rurales au Sénégal. Espaces de liberté ou plates-formes pour le changement ? », *Bulletin de l'APAD*, n° 20, pp. 37-57.
- Sabuni, LP., Roy, B., Lindsay, J., Lessart, G. (2010), « Violence sexuelle en période de guerre : une revue des études empiriques », *African Population Studies*, n°1-2, 2010/ 24, pp. 37-57.